

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171219-D2017306-DE

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **23**

Absents : **4**

- dont suppléés : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **27**

- dont « pour » : **27**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 21/12/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération N°2017/306

OBJET : SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE DOUCE EN UBAYE – DEMANDE DE FINANCEMENTS « ESPACE VALLEEN »

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'importance du développement du cyclotourisme en Ubaye, et plus largement de la « mobilité douce » ;

CONSIDERANT la nécessité de donner un cadre et une stratégie au développement progressif d'un réseau dédié à ce type de pratique ;

CONSIDERANT la proposition du service communautaire « Activités de Pleine nature », validée par la commission APN, de mettre en œuvre un schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye, qui prendra en compte notamment les publics visés, la valorisation du réseau existant, le potentiel de développement, un phasage des actions, l'identification des dépenses par tronçon et les options de financement ;

Sur proposition de Monsieur Lucien GILLY, Vice-président en charge des activités de pleine nature ;

Après délibéré,

- **DONNE** son accord pour la mise en œuvre de ce projet ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document afférent à cette opération ;
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental des Alpes de haute Provence l'attribution d'une subvention à hauteur de 25% du montant HT ;
- **SOLLICITE** de la Région Provence Alpes Côte d'Azur l'attribution d'une subvention à hauteur de 55% du montant HT ;
- **SOLLICITE** du Conseil Départemental et de la Région la possibilité de commencer la mise en œuvre de ce projet avant la réception de l'arrêté de subvention ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées ci-dessus, pourrait s'établir comme suit :

RECETTES		DEPENSES
Subvention CD04 25%	7500.00 €	Schéma directeur de développement de la mobilité douce en Ubaye 30 000.00 €HT
Subvention PACA 55%	16500.00 €	
Autofinancement CCVUSP	6000.00 €	

- **RAPPELLE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2018 de la CCVUSP, section d'investissement Art 2031-26 pour la dépense, Art 1322-26 et 1323-26 pour les recettes.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY

